



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/755
27 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 86 b) et 150 de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

AIDE D'URGENCE AU SOUDAN

Résumé des besoins urgents d'ordre humanitaire

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 10	2
II. LES ORIGINES DE LA CRISE ACTUELLE AU SOUDAN	11 - 24	4
III. REPONSE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	25 - 31	9
IV. DECLARATION DE PRINCIPE DU GOUVERNEMENT SOUDANAIS	32	11
V. STRATEGIE D'ENSEMBLE POUR L'AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES DEPLACEES	33 - 49	13
VI. BESOINS URGENTS D'ORDRE HUMANITAIRE	50 - 52	17

I. INTRODUCTION

1. Ces dernières années, le Gouvernement du Soudan a eu de plus en plus de mal à faire face à l'effet cumulatif de situations d'urgence de caractère permanent ou récurrent : luttes internes, inondations, sécheresse, famine généralisée, ravages causés par les acridiens et afflux de réfugiés provenant de pays voisins. Ces situations d'urgence imposent des charges économiques et sociales supplémentaires au peuple soudanais, qui souffre déjà d'une situation économique précaire.

2. En juin 1988, pour apporter une solution à ces problèmes, M. Sadiq El Mahdi, Premier Ministre du Soudan, a demandé au Secrétaire général de porter à l'attention de la communauté internationale la gravité de la situation dans le pays et de lui lancer un appel, en son nom, pour qu'elle fournisse l'aide d'urgence nécessaire pour répondre aux besoins immédiats de la population touchée. Le Gouvernement a également demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour entreprendre un examen complet de la situation, actualiser les données sur le nombre, la situation et les antécédents de la population touchée et mettre au point une stratégie d'ensemble en vue de la mise en oeuvre rapide d'un programme d'assistance d'urgence.

3. En réponse à la demande du Gouvernement, le Secrétaire général, en juillet 1988, a envoyé au Soudan une mission de haut niveau, dirigée par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle. L'objectif premier de cette mission était d'élaborer un calendrier et un cadre opérationnel pour la réalisation des objectifs précités. Toutefois, au début d'août 1988, des pluies torrentielles et des inondations catastrophiques ont complètement paralysé Khartoum, la capitale du pays, jusqu'au milieu de septembre, et provoqué de nouvelles destructions dans plusieurs régions du pays, en particulier dans les provinces du nord. La mise en oeuvre du programme convenu s'est ainsi trouvée retardée de deux mois.

4. Fin septembre, une mission de suivi dirigée par le Directeur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique et comprenant des représentants des sièges du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est arrivée à Khartoum. Elle a reçu un appui efficace de la part du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du Directeur des opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) et du personnel du PNUD et des bureaux du PAM. Les représentants locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) lui ont également prêté une aide efficace.

5. Pendant toute la durée de leur séjour, les membres de la mission ont travaillé en étroite coopération avec des fonctionnaires soudanais, à tous les niveaux de l'administration. Les problèmes opérationnels et de politique générale ont été examinés en détail et des discussions franches ont débouché sur des solutions pratiques. Les membres de la mission se sont rendus dans toutes les régions accessibles du pays où des groupes importants de personnes déplacées avaient été signalés. A cette occasion, ils étaient accompagnés de hauts fonctionnaires chargés des questions relatives aux populations déplacées.

/...

6. Durant son séjour au Soudan, la mission a également coopéré étroitement avec des représentants locaux des gouvernements donateurs et avec les représentants d'organisations non gouvernementales. En collaboration avec ces derniers, elle a élaboré un certain nombre de propositions de projets.

7. Les conclusions et recommandations de la mission ont été examinées dans le détail avec le Premier Ministre et approuvées par celui-ci avant que la mission ne quitte le pays, le 11 octobre 1988.

Mesures prises par l'Assemblée générale

8. Le 5 octobre 1988, dans une note adressée au Secrétaire général (A/43/244), le Représentant permanent du Soudan a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée "Aide d'urgence au Soudan". Un mémoire explicatif était joint à cette note.

9. Comme suite à cette demande, l'Assemblée générale, le 18 octobre 1988, a adopté sa résolution 43/8 relative à l'aide d'urgence au Soudan. Dans cette résolution,

"L'Assemblée générale,

...

2. Exprime sa gratitude aux Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont prêté leur appui et leur assistance au Gouvernement soudanais dans ses activités de secours et de relèvement;

3. Se déclare satisfaite des mesures qu'a prises le Secrétaire général pour coordonner et activer les opérations de secours et de relèvement;

4. Invite tous les Etats à contribuer généreusement et à intervenir d'urgence et avec efficacité pour faire face aux impératifs des opérations de secours, de relèvement et de reconstruction;

5. Prie le Secrétaire général de coordonner, en association étroite avec le Gouvernement soudanais, l'assistance fournie au Soudan par les organismes des Nations Unies pour l'aider à mener à bien ses programmes de secours, de relèvement et de reconstruction, de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de ces programmes et de tenir la communauté internationale au courant des besoins à satisfaire;

6. Prie aussi le Secrétaire général de rendre compte de ses efforts au Conseil économique et social lors de sa première session ordinaire de 1989 et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution."

10. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 5 de cette résolution.

/...

II. LES ORIGINES DE LA CRISE ACTUELLE AU SOUDAN

11. Les causes immédiates de la profonde crise économique et sociale que connaît actuellement le Soudan sont les suivantes :

- a) Les guerres civiles dans le sud du pays;
- b) Des pluies torrentielles et des inondations dans les zones centrale et septentrionale du pays traversées par le Nil, qui ont dévasté des quartiers entiers de la zone métropolitaine de Khartoum ainsi que les agglomérations situées le long du Nil dans le nord du pays;
- c) Les nombreux réfugiés qui continuent à demander asile sur le territoire national soudanais;
- d) Des poches de sécheresse et de famine; et
- e) Les dévastations causées par les acridiens.

12. Cet ensemble de circonstances a de graves répercussions sur une grande partie de la population, dans divers domaines : nutrition, santé, approvisionnement en eau et logement. Il est bien évident également que les populations les plus touchées sont celles qui sont le moins à même de se défendre, c'est-à-dire celles qui ont été chassées par la guerre et les populations rurales à faible revenu que la sécheresse a contraintes de quitter la campagne pour Khartoum. Ces deux groupes, ne pouvant plus se nourrir ni se loger convenablement dans leurs régions d'origine, ont cherché refuge dans des zones urbaines ou des districts épargnés par la guerre civile. Ceux qui sont arrivés récemment à Khartoum et ne se sont pas encore intégrés à l'économie urbaine ont été doublement affectés par les inondations qui ont dévasté la capitale en août dernier.

A. Le conflit dans le sud et la situation critique des personnes déplacées

13. La guerre dans le sud, qui en est maintenant à sa cinquième année, a pris la forme d'un conflit tragique et prolongé. De vastes régions du sud ont été dévastées à la fois par la guerre et par la famine. Des milliers de familles ont fui l'arrière-pays pour trouver un abri et des moyens de subsistance dans les villes protégées par le Gouvernement. Les principales villes du sud ont accueilli des milliers de personnes venant des zones rurales, qui vivent dans des zones d'installation spontanée et des camps provisoires en bordure des villes. Les approvisionnements en vivres sont insignifiants et, ces derniers mois, de nombreuses personnes, incapables de trouver à se nourrir, se sont mises en route vers le nord.

14. Le conflit s'est également intensifié le long des frontières entre le nord et le sud du pays. Des milliers de personnes déplacées, fuyant la province du Bahr el-Ghazal, se sont dirigées vers le nord. D'autres, partant vers l'est, ont cherché à rejoindre l'Éthiopie. Les combats n'affectent pas seulement les populations du sud. Ces derniers mois, à la suite d'attaques contre les villes frontalières de Kurruk et Qessan, dans la province du Nil Bleu, environ 35 000 personnes ont abandonné leurs foyers pour s'installer à Damazin et aux alentours de cette ville.

/...

15. A mesure que la situation se dégrade dans le sud du pays, l'afflux de personnes se déplaçant dans le sud même, en quête d'une sécurité relative dans les villes contrôlées par le Gouvernement, ou se dirigeant vers le nord, ne cesse d'augmenter, au point d'atteindre environ 200 familles par jour. Selon des sources officielles, il se pourrait que 80 % de la population du sud ait été chassée par la guerre et la famine, mais à ce stade, il est impossible de vérifier ce chiffre.

16. Pour toutes sortes de raisons, il est manifeste que la première chose à faire est d'apporter une aide aux personnes qui fuient les zones de conflit du sud à la recherche d'un abri sûr et de moyens de subsistance. Beaucoup ont cherché refuge dans les villes du sud contrôlées par le Gouvernement. Beaucoup d'autres, après avoir atteint les provinces du Darfour du Sud et du Kordofan du Sud, ont suivi vers le nord la voie de chemin de fer qui relie Wau et Aweil à Babanusa, s'arrêtant à Abyei, El Meiram, Muqlad et Babanusa même. D'autres ont rejoint directement les centres administratifs du sud des deux provinces et se sont concentrées notamment dans la zone de Safaha, ainsi qu'au sud de Nyala (Darfour du Sud) et à Kadugli (Kordofan du sud).

17. Lorsqu'elles entrent dans cette zone de transition, les personnes déplacées sont dans une situation tragique. La plupart des personnes qui arrivent dans les camps sont des femmes et des enfants, avec seulement quelques hommes, dont l'âge varie de 12 à 40 ans. Très souvent, la guerre a fait des victimes dans les familles, certains membres de la famille se sont trouvés séparés des autres et ont disparu. La plupart des nouveaux arrivants sont en très mauvaise santé et souffrent de malnutrition. On compte de très nombreux orphelins ou enfants abandonnés de plus de six ans; au-dessous de cet âge, rares sont les enfants qui ont survécu. Le taux de mortalité parmi les nouveaux arrivants est alarmant : parfois plus de 10 pour 1 000 par jour durant la brève période qui précède le moment où on peut leur fournir une aide alimentaire.

18. Il est évident que la plupart de ces personnes préféreraient rester dans des zones proches de leurs foyers si elles s'y sentaient en sécurité et si elles avaient des moyens de subsistance. Toutefois, l'insécurité et l'absence de possibilités économiques les poussent souvent à prendre la route du nord, dans l'espoir d'atteindre finalement Khartoum. Le Gouvernement a donc pour politique de rechercher les moyens d'installer ces populations dans des zones sans risques aussi proches que possible de leurs foyers d'origine, où elles peuvent attendre la fin de la guerre ou s'installer définitivement tout en menant une vie productive et en préservant leur environnement culturel et leurs liens familiaux.

B. Les inondations récentes

19. Vers la fin de juillet et en août 1988, des pluies d'une extrême violence sont tombées sur le centre et le nord du Soudan. Dans la nuit du 4 au 5 août, elles ont atteint une intensité sans précédent. A Khartoum, il a plu en une heure plus qu'au cours des deux dernières années. Plus de 80 % de la ville ont été inondés. Environ 200 000 habitations et abris ont été détruits et de nombreux quartiers ont dû être temporairement évacués. Les eaux ont envahi plusieurs centaines de milliers de latrines à fosse, créant des risques d'épidémie dans toute la ville. Dans de nombreux secteurs, les eaux se sont retirées qu'à la fin du mois de

/...

septembre. Plusieurs orages de fin de saison ont entravé les travaux d'assèchement entrepris et inondé à nouveau plusieurs zones, détruisant de nouvelles habitations et gênant les opérations de secours.

20. Les secteurs les plus touchés ont été les zones d'installation spontanée et non planifiées situées à la périphérie de la ville, dont beaucoup étaient construites sur des terrains bas. Des communautés entières ont été dévastées et les habitants ont perdu non seulement leur abri mais la plupart de leurs biens. Dans les quartiers pauvres, la plupart des habitations sont construites en matériaux à base de terre : brique crue, pisé de terre et claies recouvertes de torchis. Dans bon nombre des zones où les personnes déplacées venant du sud s'étaient regroupées, les abris, faits de carton et de matériaux de fortune, ont rarement pu résister au vent et à la pluie. Les inondations ont causé de nouveaux dégâts dans les îles et dans les zones agricoles qui bordent le Nil dans le nord du pays. Plus de 80 % des terres agricoles ont été inondées.

21. A la fin du mois de septembre, une mission de la FAO, après avoir fait un bilan de la situation, a formulé une série de propositions de projets visant à aider les agriculteurs à retrouver aussi rapidement que possible leur capacité de production et à tirer parti d'une saison exceptionnellement pluvieuse. Beaucoup des demandes reçues sont urgentes, en particulier pour la saison d'hiver dans le nord du pays, où les semis commencent au milieu d'octobre. Les facteurs de production essentiels sont des semences, des engrais, des pompes et des pièces détachées. En octobre, une importante mission de la Banque mondiale s'est rendue à Khartoum pour évaluer les incidences socio-économiques des inondations et mettre au point, en collaboration avec le Gouvernement, un programme de reconstruction des zones sinistrées. Le rapport de cette mission couvre tous les grands secteurs et traite également des besoins de la capitale en matière de reconstruction. Etant donné que les recommandations de la FAO et de la Banque mondiale seront étudiées dans des contextes différents et ne sont pas directement liées aux besoins urgents d'ordre humanitaire, elles ne sont pas examinées dans le présent rapport.

C. Les dimensions du problème

22. On pense que la situation actuelle affecte plus de 2 millions de personnes qui ont besoin d'une aide d'urgence; certaines se trouvent toutefois dans des régions d'accès difficile. La population touchée se répartirait comme suit :

/...

<u>Zone</u>	<u>Population</u>
Personnes déplacées dans le nord de la province du Bahr el-Ghazal	250 000
Personnes déplacées dans la zone de transition	350 000
Personnes déplacées dans le Haut Nil et dans la province d'Equatoria	250 000
Personnes déplacées vivant à Khartoum dans des zones d'installation non planifiée	950 000
Personnes affectées par les inondations et vivant à Khartoum dans des zones d'installation planifiée	250 000
Personnes affectées par les inondations au nord de Khartoum	200 000
Personnes affectées par les inondations dans l'est du pays	20 000
TOTAL	<u>2 270 000</u>

23. En outre, les inondations auraient détruit de nombreuses habitations dans de petites agglomérations situées le long du Nil Bleu et de l'Atbara. On ne connaît pas encore l'ampleur des dégâts causés par les acridiens, mais il est probable qu'ils aggraveront encore la situation d'une bonne partie de la population rurale. Il se pourrait qu'au total 2,5 millions de personnes aient besoin d'urgence de vivres, de logements et/ou de soins médicaux.

24. La tâche consistant à recenser les populations ayant besoin d'une assistance est souvent compliquée par l'absence de statistiques exactes. Elle n'a jamais été aussi difficile que lorsqu'il s'est agi de dénombrer les personnes déplacées. Dans le cadre de la préparation du présent appel, les services gouvernementaux concernés, en coopération avec l'équipe technique des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ont analysé les données relatives au nombre et au lieu d'installation des personnes déplacées se trouvant dans des régions accessibles. Le tableau ci-après présente les résultats de cette analyse.

/...

Tableau 1

Populations déplacées au Soudan (estimations) a/

<u>Province</u>	<u>Lieu d'installation</u>	<u>Chiffres actuels 4e trimestre 1988</u>	<u>Projections fin 1989 b/</u>
Darfour du Sud	Zones d'installation jumelées avec les communautés d'accueil	17 000	35 000
Kordofan du Sud	Abyei El Meiram Muglad Babanusa El Tibbun Kadugli	52 000	85 000
Kordofan du Nord	El Obeid En Nahad	15 000	30 000
Provinces centrales	Kosti/Kenana Damazin Wad Medani Sennar	100 000	150 000
Haut Nil	Malakal Renk	80 000	100 000
Bahr el-Ghazal	Aweil Wau	150 000	100 000
Equatoria	Juba Yei Torit	170 000	160 000
Khartoum	Khartoum Khartoum-Nord Omdurman	950 000	1 200 000
TOTAL		1 534 000	1 950 000

a/ Il s'agit uniquement des populations qui ont pu être recensées dans des villes, des camps ou des zones d'installation; les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des personnes qui se sont elles-mêmes réinstallées dans des zones urbaines ou rurales.

b/ Ces projections sont volontairement prudentes. Selon l'évolution de la situation, le nombre de personnes déplacées ayant besoin d'une assistance en 1989 pourrait être supérieur aux chiffres indiqués.

/...

III. REPONSE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

25. Ayant examiné le rapport du Gouvernement et de la mission d'évaluation interorganisations, qui sert de base au document contenant l'appel lancé à la communauté internationale 1/, le Secrétaire général considère que la situation au Soudan est une situation d'urgence complexe (voir A/42/657, par. 10).

26. En conséquence, des mesures analogues à celles qui ont été prises dans d'autres pays d'Afrique (Ethiopie, Mozambique et le Soudan lui-même en 1985-1986) en cas de situation d'urgence complexe seront prises au Soudan. Ces mesures seront les suivantes :

- a) Sur le terrain :
 - i) Nomination d'un coordonnateur spécial pour les opérations de secours d'urgence;
 - ii) Réactivation du Groupe des opérations d'urgence des Nations Unies, comprenant des représentants de l'Organisation, qui avait été créé initialement au moment de la famine de 1985-1986;
 - iii) Création au Bureau du Coordonnateur spécial à Khartoum d'un groupe des opérations d'urgence, comprenant du personnel international et local;
- b) Au Siège de l'Organisation :
 - i) Le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle, avec l'aide du Directeur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique, a été chargé de faciliter, au nom du Secrétaire général, la fourniture et la coordination de l'aide d'urgence au Soudan. Le Bureau des opérations d'urgence en Afrique sera aidé par l'Equipe spéciale interorganisations chargée de la situation d'urgence en Afrique [A/41/683/Add.1, par. 9 c)] et son directeur sera chargé de la coordination des activités au jour le jour;
 - ii) Le Coordonnateur spécial sur le terrain rendra compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle.

27. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 43/8 de l'Assemblée générale, cet appel est centré principalement, en tant que première mesure, sur l'aide humanitaire d'urgence que nécessite une large fraction de la population du Soudan. Le présent rapport est un résumé d'un rapport plus détaillé sur les besoins urgents d'aide humanitaire au Soudan qui est en cours de préparation et qui sera distribué aux Etats Membres en temps utile. Même dans ce contexte limité, on reconnaît que l'appel n'est pas complet, pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, la situation au Soudan n'est pas statique. Elle risque en effet de se compliquer sérieusement en raison, notamment, de la menace que représentent les déprédations massives causées par les acridiens, qui pourraient exiger prochainement une révision complète des estimations quant aux besoins d'aide alimentaire.

/...

28. Etant donné le temps limité dont la mission disposait et la nécessité de lancer cet appel le plus tôt possible, il n'a pas été faisable d'inclure dans son champ d'application tous les besoins en matière de secours d'urgence et de relèvement qui exigent une attention rapide. Ainsi, certains programmes spécifiques de réinstallation des personnes déplacées en cours de préparation exigeront des travaux supplémentaires avant de pouvoir être présentés à la communauté des donateurs. Ces propositions devront être examinées ultérieurement.

29. Le but principal du présent appel est donc de répondre aux besoins les plus pressants des personnes déplacées au Soudan en matière de secours d'urgence et d'aide humanitaire. Une réponse positive à cet appel permettra au Gouvernement soudanais de faire face aux besoins urgents, voire, dans certains cas, de sauver la vie :

- a) Des personnes déplacées dans le sud du Soudan;
- b) Des personnes déplacées dans la zone de transition qui sépare le sud du nord;
- c) Des personnes affectées par les inondations à Khartoum; et
- d) Des personnes affectées par le débordement des eaux fluviales au nord de Khartoum, qui ont en priorité besoin d'abris.

30. Les catastrophes récentes ont créé des besoins multiples auxquels il faudra répondre par une aide à moyen terme en matière de relèvement et de reconstruction. Des milliers d'habitations doivent être reconstruites à Khartoum. Les réseaux d'électricité, d'alimentation en eau et de communication, ainsi que le réseau routier, devront être remis en état et reconstruits à Khartoum, de même que dans les autres villes inondées. Il faudra procéder à de nouveaux forages, instituer des programmes d'assainissement et d'hygiène et mettre en oeuvre toute une série de programmes de développement communautaire et de rénovation urbaine afin d'améliorer le sort de la population pauvre des villes. Les villages de la région orientale du Soudan (A/43/523) qui ont subi l'afflux des réfugiés nécessitent une assistance continue. De même, de nombreuses communautés situées à Khartoum et dans ses environs ont besoin d'une aide en matière de relèvement.

31. Aussi urgents soient-ils, ces besoins exigent toutefois une approche plus équilibrée et plus exhaustive, basée sur des études détaillées et sur une planification soigneuse. Par ailleurs, bien que les problèmes soient urgents, ils ne mettent pas en jeu la vie des groupes concernés. Les besoins en question seront donc présentés à la communauté des donateurs dans un appel ultérieur qui sera lancé dès que possible. Dans ce contexte, le Groupe de travail mixte constitué sous la direction du Commissaire soudanais aux personnes déplacées a déjà commencé à formuler des projets mettant l'accent sur les besoins à long terme des personnes déplacées. D'autres projets actuellement en cours d'élaboration seront mis au point dans le contexte des plans et programmes en préparation en vue d'aider au relèvement et à la reconstruction des zones sinistrées ou d'atténuer les pressions socio-économiques qui s'exercent sur plusieurs régions du pays en raison de la présence de très nombreux réfugiés.

/...

IV. DECLARATION DE PRINCIPE DU GOUVERNEMENT SOUDANAIS

32. Afin de fournir un cadre général au programme d'assistance aux personnes déplacées, le Groupe de travail mixte, placé sous les auspices du Ministère de la protection sociale, de la Zakat et des personnes déplacées, a élaboré le cadre directif présenté ci-après. Ce cadre a été revu et approuvé par M. Sadiq El Mahdi, Premier Ministre du Soudan, et les principaux éléments de la déclaration de principe du Gouvernement sont reproduits dans les paragraphes suivants :

"...

La politique générale du Gouvernement à l'égard des personnes déplacées comporte trois volets :

- i) Subvenir aux besoins essentiels des personnes déplacées où qu'elles se trouvent dans le pays;
- ii) Etablir des centres d'accueil le long des frontières interrégionales afin de faciliter le contrôle des migrations et d'installer les personnes déplacées le plus près possible de leurs foyers d'origine;
- iii) Réinstaller les personnes déplacées, avec leur participation volontaire, dans des endroits aussi proches que possible de leurs foyers.

Les deux premiers volets de cette politique doivent être exécutés immédiatement et simultanément afin de répondre aux besoins essentiels et urgents et de contrôler les migrations. La phase consistant à réinstaller les personnes déplacées, avec leur participation, sera exécutée à moyen terme; en revanche, les plans de réinstallation volontaire doivent être élaborés dans un avenir proche.

Cette politique est basée sur les considérations suivantes :

1. Mesures immédiates

a) Des considérations humanitaires font un devoir à tous de subvenir aux besoins essentiels des personnes déplacées, à savoir logement, nourriture, santé, éducation, sécurité et environnement sain;

b) Des services de santé et des soins médicaux doivent être spécialement conçus en faveur des groupes les plus vulnérables : personnes âgées, femmes et enfants;

c) Les personnes déplacées doivent prendre en main leur propre destin et, pour ce faire, participer activement à la préparation et à l'exécution des plans et programmes relatifs à leur installation, ainsi qu'à la fourniture des services essentiels;

/...

d) Il faut donner aux personnes déplacées la possibilité de se consacrer à des activités productives - petites exploitations, pêcheries, et, s'agissant notamment des femmes, artisanat traditionnel - afin qu'elles puissent le plus rapidement possible subvenir à leurs propres besoins et être utiles à la société. Tout cela exige naturellement des approvisionnements divers - semences, engrais, outils appropriés - et suppose également qu'on alloue rapidement à ces personnes des terres arables et qu'on leur fournisse les moyens matériels qu'exige l'artisanat traditionnel;

e) Des études et des enquêtes doivent être faites afin de recenser les personnes déplacées et de les classer, entre autres, selon l'âge, le sexe, les qualifications et la profession afin de permettre au Gouvernement de leur offrir des possibilités d'emploi conformes à leurs compétences et à leurs aspirations;

f) Il faut instaurer un climat social propre à assurer la sécurité des personnes déplacées et à améliorer leurs conditions de vie grâce à une approche rationnelle;

g) Certains des camps d'installation spontanée à l'intérieur ou à l'extérieur des zones résidentielles doivent être aménagés de façon à devenir des lieux sûrs, habitables et dotés des services nécessaires. Quant aux personnes qui se sont installées spontanément en dehors des camps, le Gouvernement s'efforcera de les intégrer aux communautés locales, leur assurera des soins et renforcera les équipements collectifs et les services publics dans ces zones afin de faire face à l'accroissement de la population;

h) Il faut créer des centres d'accueil le long des frontières interrégionales afin de prendre en charge les personnes déplacées et de freiner leur migration vers la capitale et les zones urbaines. L'idée est de faire en sorte que ces personnes demeurent à proximité de leur lieu de résidence d'origine et de leur environnement et qu'elles conservent le style de vie auquel elles sont habituées, afin qu'elles puissent regagner leurs foyers une fois que la cause de leur déplacement aura été éliminée; on tiendra également compte, dans le choix des zones où seront implantés ces centres d'accueil, de la pénurie de main-d'oeuvre;

i) Les instances régionales et internationales doivent s'employer à mieux sensibiliser l'opinion publique au problème des personnes déplacées, de façon à mobiliser l'appui nécessaire pour améliorer leur situation;

j) Il faut tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays en développement, en particulier par des pays d'Afrique.

2. Politique à moyen terme

Bien que le problème des personnes déplacées soit un problème soudanais, le Gouvernement ne peut pas, dans la conjoncture actuelle et avec les ressources limitées dont il dispose, y apporter une solution sans l'aide de la communauté internationale. La solution idéale en l'occurrence est le retour volontaire des personnes déplacées dans leur région d'origine. Pour aborder ce problème pressant, le Gouvernement entend procéder de la manière suivante :

/...

a) Créer des zones d'installation dans les régions proches des zones d'origine des personnes déplacées et présentant avec celles-ci des similarités sur le plan du climat et de l'environnement social, à condition que ces régions ne connaissent ni tensions tribales ni problèmes d'occupation des terres et qu'il soit possible d'y employer un supplément de main-d'oeuvre;

b) Faire en sorte que les zones d'installation créées soient productives, qu'elles assurent des services de base et qu'elles répondent aux besoins des personnes déplacées;

c) Tout mettre en oeuvre pour tenter de persuader les personnes déplacées de regagner leurs régions d'origine ou de s'installer dans des zones proches de celles-ci, et leur fournir l'aide nécessaire à cette fin.

3. Politique du Gouvernement à l'égard des organisations internationales et des organisations non gouvernementales

Le problème des personnes déplacées a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des organisations régionales et non gouvernementales. Confronté à ce problème, le Soudan accueille favorablement toute assistance que ces organisations peuvent lui offrir, qu'elle soit d'ordre matériel ou technique.

Afin de tirer un parti maximum de cette coopération entre les organisations susmentionnées et le Gouvernement, il est nécessaire de canaliser la communication et d'assurer une coordination étroite et constante. Tous les ministères intéressés doivent suivre de près les travaux de ces organisations et approuver leurs programmes, activités et plans de voyage, conformément aux politiques, règlements et dispositions pertinents adoptés par le Gouvernement. Les organisations non gouvernementales qui s'occupent des personnes déplacées sont donc placées sous la supervision directe du Ministère de la protection sociale, de la Zakat et des personnes déplacées, qui à son tour coordonnera leur action avec celle des services gouvernementaux concernés.

V. STRATEGIE D'ENSEMBLE POUR L'AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES DEPLACEES

33. Afin d'améliorer le sort des personnes déplacées par suite de conflits internes, de la sécheresse, d'inondations ou de crises économiques graves, il importe de lancer une offensive coordonnée contre tout ce qui menace actuellement la vie et le bien-être des personnes les plus touchées. On trouvera ci-après l'exposé d'un programme à trois volets centré sur les régions géographiques où les besoins des populations sont les plus pressants. Ce programme doit être considéré comme la première étape d'un long processus destiné à répondre en priorité aux besoins immédiats en matière d'aide d'urgence et à jeter les bases des actions, programmes et activités futurs qui permettront d'élargir l'assistance pour satisfaire d'autres besoins, actuellement moins critiques. L'exécution de ce programme par le Gouvernement du Soudan, travaillant en collaboration étroite avec la communauté internationale des donateurs, peut être considérée comme une manifestation de la volonté de ce pays de mener activement sa nouvelle politique d'aide aux personnes déplacées.

/...

34. Il est reconnu dans ce programme intérimaire que la solution définitive consiste à éliminer les causes des déplacements de populations en instaurant une paix durable et en favorisant ainsi le développement dans les régions les plus touchées par la guerre, la sécheresse et l'extrême pauvreté. Il y est reconnu aussi que ces efforts exigent des apports et une collaboration étroite entre le Gouvernement du Soudan et la communauté internationale. Le Gouvernement s'est déclaré résolu à faciliter cette collaboration et accueille avec satisfaction l'aide des donateurs et celle des organisations non gouvernementales.

35. Les trois volets du programme intérimaire sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

A. Le programme de secours d'urgence dans le sud

36. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

a) Réduire l'incidence de la famine, de la sous-alimentation et de la maladie dans tout le sud; et

b) Accroître l'aide qui peut être fournie sur place aux intéressés, afin qu'ils ne soient pas forcés de quitter leurs foyers ou de se livrer à des incursions dangereuses à la recherche de nourriture.

37. En vue d'accroître la sécurité alimentaire, trois stratégies continueront d'être résolument poursuivies, dans un contexte où les problèmes de sécurité changent constamment.

38. Premièrement, les approvisionnements en vivres destinés aux villes et aux centres administratifs seront augmentés de la manière suivante :

a) Reprise des convois de vivres en provenance de l'Ouganda et du Kordofan, dès que la situation le permettra;

b) Accroissement du nombre des trains de péniches à destination des villes situées le long du Nil; et

c) Encouragement à la reprise rapide des ponts aériens, soit par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, soit grâce à d'autres initiatives, à destination de points de distribution dans tout le sud, comme solution de rechange lorsque les transports routiers ou ferroviaires sont retardés. Dans ce contexte, un pont aérien pour le transport de 1 000 tonnes de céréales d'Entebbe à Juba est actuellement organisé par le PAM, avec l'appui financier des donateurs. A l'intérieur du pays, sous les auspices de la Commission de secours et de relèvement et avec l'appui financier et technique des donateurs, des ponts aériens pour le transport de quelque 2 500 tonnes de vivres à destination de Juba, d'Aweil et d'Abyei sont actuellement assurés. En outre, l'éventualité de parachutages au-dessus de localités ne disposant pas de pistes adéquates fera l'objet d'un examen attentif.

/...

39. Deuxièmement, les réserves alimentaires à la périphérie du sud seront augmentées. Dans certaines régions, on pourra envisager de mettre en place des points de distribution à la périphérie des zones dévastées par la guerre, où la population affamée pourrait venir se ravitailler.

40. Troisièmement, on s'efforcera d'aménager des couloirs d'acheminement des vivres pour pouvoir approvisionner davantage des points de distribution désignés dans le sud, aux fins du ravitaillement des familles dans les zones touchées par la famine. Cette approche est proposée par le CICR dans son projet de ponts aériens pour les services alimentaires d'urgence aux villes contrôlées par le Gouvernement et à d'autres villes aux mains des rebelles. Si cette initiative était couronnée de succès, elle serait étendue aussi tôt que possible aux transports routiers, ferroviaires et fluviaux.

B. La stratégie relative à la zone de transition

41. L'objectif général de l'assistance dans la zone de transition est d'aider les personnes déplacées à s'installer, ou à attendre la fin du conflit, dans des régions situées aussi près que possible de leurs foyers d'origine, où elles puissent mener une existence active et maintenir leur identité culturelle et ethnique. Cette stratégie comporte les quatre volets ci-après :

1. Sécurité accrue pour les personnes déplacées à l'intérieur et autour de la zone de transition

42. Il est évidemment difficile de récupérer les armes que détiennent de nombreux civils tant que la région est sous la menace de la guerre. A titre de mesure intérimaire et réaliste, les autorités ont l'intention de renforcer d'abord leur capacité opérationnelle et celle des autorités locales dans la région. Pour atteindre ce but, il est prévu, d'une part, d'affecter dans le centre de la zone de conflit une équipe de haut niveau dirigée par un spécialiste expérimenté des opérations de secours et, d'autre part, de créer une base opérationnelle avancée à Babanusa, dans le Kordofan du Sud, d'où il sera possible de coordonner et d'appuyer les opérations de secours à la fois dans le Darfour et le Kordofan du Sud. Cette base permettra de soutenir l'action de divers organes gouvernementaux dans la région, ainsi que les activités connexes des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, nationales et internationales. elle deviendra l'élément central d'un programme élargi pour les opérations de secours dans la région, sur les plans administratif et logistique, en même temps qu'elle assurera une meilleure maîtrise et une meilleure coordination des opérations. Sa création permettra de développer les activités humanitaires dans la région et facilitera leur exécution par des équipes mixtes Gouvernement/organisations non gouvernementales/Nations Unies. On estime que cette présence accrue servira à atténuer les persécutions dont souffrent les personnes déplacées dans certaines parties de la région et contribuera à un retour plus rapide à une situation normale.

2. Assistance accrue aux personnes déplacées dans le nord du Bahr el-Ghazal

43. Des efforts seront entrepris pour accroître la sécurité alimentaire à Aweil et à Wau et autour de ces localités, suffisamment pour que quelques vivres puissent parvenir dans les zones rurales adjacentes et aider à atténuer les pénuries localisées, réduisant ainsi la nécessité des migrations.

/...

3. Développement du programme d'installation par jumelage actuellement en cours d'exécution dans le Darfour du Sud

44. Ce programme novateur, que les autorités locales et un groupe d'organisations non gouvernementales (Médecins sans frontières-Belgique, Oxfam et Save the Children Fund-Royaume-Uni) ont lancé dans le Darfour du Sud, vise à installer dans la région des populations déplacées, en accord avec les villages, et à fournir simultanément une assistance aux personnes déplacées et aux communautés qui les hébergent, dans toutes sortes de domaines, afin de faciliter l'accueil des nouveaux arrivants. Les activités prévues comprennent :

- a) L'amélioration des réseaux de distribution d'eau;
- b) L'amélioration de l'infrastructure sociale, par exemple les écoles et les dispensaires;
- c) L'amélioration du rendement agricole;
- d) La réduction des risques de contagion grâce à un meilleur approvisionnement en médicaments essentiels pour les deux communautés; et
- e) L'offre de possibilités économiques accrues, tant aux personnes déplacées qu'aux membres de la communauté qui les héberge.

45. Le programme, qui a commencé dans le Darfour du Sud, sera repris et développé dans le Kordofan du Sud.

4. Etude de la possibilité de créer de nouvelles zones d'installation dans les régions non peuplées, dans les grandes régions à cultures pluviales ou autour de Kosti

46. Comme on ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour entreprendre un vaste programme de constructions dans ces régions, des études de faisabilité détaillées ne seront menées qu'au cours de la période intérimaire et préparées en vue de l'appel ultérieur.

C. Programme de Khartoum

47. Les inondations récentes ont encore fait ressortir davantage la vulnérabilité des communautés déplacées vivant dans les zones métropolitaines de Khartoum et dans d'autres grandes villes. Il est clair que les personnes déplacées et les autres personnes vivant dans des zones d'installation non planifiée ou spontanée ont été les plus touchées. En outre, comme il s'agit de celles qui ont le moins accès aux ressources et dont le niveau de vie est le plus bas, elles seront de ce fait les moins capables de faire face aux conséquences de la catastrophe. Ainsi, depuis les inondations, les taux de malnutrition ont augmenté, de même que l'incidence des maladies diarrhéiques.

48. Conscient de la situation précaire des personnes déplacées vivant à Khartoum et dans d'autres grandes villes, le Gouvernement a entrepris d'élaborer une stratégie pour la reconstruction de la capitale, qui permettra à ses habitants d'accéder progressivement à un meilleur habitat. Ce cadre directif pour la

/...

reconstruction urbaine est actuellement en cours d'examen avec les spécialistes de la mission de la Banque mondiale et n'a pas encore été complètement mis au point. L'Organisation des Nations Unies reviendra sur le problème des personnes déplacées dans les zones urbaines dès qu'il aura été définitivement arrêté.

49. Dans l'intervalle, toutefois, on poursuivra les programmes d'urgence destinés à assurer aux populations une alimentation complémentaire, des services de santé de base et un approvisionnement en eau potable. On envisage aussi de fournir certains matériaux de construction à des familles déplacées et à des familles touchées par les inondations dans le nord du pays.

VI. BESOINS URGENTS D'ORDRE HUMANITAIRE

50. Bien que dans l'immédiat le Soudan ait besoin d'une aide d'urgence dans divers domaines, le Gouvernement et la mission d'évaluation interorganisations sont convenus que, par souci de clarté financière, et pour faciliter la fourniture de l'assistance, préciser les responsabilités au niveau de l'exécution et améliorer le suivi, l'aide d'urgence nécessaire devrait s'inscrire dans le cadre de programmes et de projets bien définis.

51. En conséquence, la communauté internationale est appelée à fournir une aide pour les projets et programmes récapitulés ci-après, qui représentent un coût total de 69 694 100 dollars. Des précisions concernant ces projets (renseignements généraux, objectifs, stratégie prévue pour atteindre l'objectif fixé, durée, lieu, nom de l'agence d'exécution, description de la population cible et détail des ressources demandées) figureront dans le rapport plus détaillé qui sera présenté ultérieurement.

52. Les programmes et projets envisagés sont regroupés en dix catégories, désignées par les lettres a) à i).

/...

<u>Catégorie</u>	<u>Coût</u>
	(Dollars des Etats-Unis)
a) Renforcement des moyens d'action gouvernementaux dans la zone de transition : construction d'entrepôts et fourniture d'un appui logistique à la base de Babanusa	6 316 000
b) Assistance au programme d'installation par jumelage	5 000 000
c) Aide alimentaire et appui logistique	28 800 000
d) Approvisionnement en eau et assainissement	7 238 000
e) Secours et aide à la survie : abris, couvertures, tissu et ustensiles	12 344 400
f) Santé : médicaments, immunisation, nutrition et services de santé maternelle et infantile	4 036 100
g) Aide aux agriculteurs : semences, outils et bétail	477 300
h) Appui aux institutions : renforcement de la Commission de secours et de relèvement et du Bureau du Commissaire aux personnes déplacées (chiffres estimatifs)	2 400 000
i) Aide d'urgence canalisée par des organisations non gouvernementales pour l'approvisionnement en eau, l'assistance médicale et des programmes alimentaires	2 582 300
Total	<u>69 694 100</u>

Note

1/ Un document plus détaillé sur les besoins du Soudan en matière d'aide humanitaire d'urgence, établi sur la base du rapport de la mission d'évaluation interorganisations, sera publié prochainement par l'Organisation des Nations Unies.
